

Procès-verbal de séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 20 FEVRIER 2023			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	HAYER Corinne
	LATASTE Patrick	MONTAGNE Jean-Claude	MARBOUTIN Stéphane
	DE BRUYCKER Tina	LUCAS Christine	ARNAL Marie-Pierre
	MONJALET Stéphanie	CHÉROUX Évelyne	
ABSENTS EXCUSES	HANANA Habib – LAIRIE Marc		
ABSENTS	VEYS Linda		
PROCURATION	M. HANANA donne procuration à M. BARJOU		
SECRETAIRE DE SEANCE	MONTAGNE Jean-Claude		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 06/02/2023)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

Délibération n° 9/2023 : Demande de subvention Aménagements abords du Lac (FACIL + LEADER) :

M. le Maire informe les élus qu'il convient de déposer les demandes de subventions concernant de nouveaux travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement des abords du Lac. Pour rappel, ces travaux concernent la création d'un escalier depuis le bas de la rue Pissebaque vers le Lac (10 000 €), le remplacement du pont en arc côté digue devenu vétuste et très dangereux (32 000 €), ainsi que la restauration du Lavoir qui a subi beaucoup de dégâts à l'occasion du curage du Lac en 2013 (20 000 €).

M. Marboutin demande s'il est nécessaire de changer tout le pont ou juste remplacer certaines pièces, M. le Maire répond que l'état général est trop dégradé pour permettre une simple réparation. De même à l'interrogation : pont en arche ou plat ? Le choix le plus adapté aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussettes sera le pont plat.

Mme Arnal propose de solliciter la Fédération Départementale de Pêche pour un soutien financier puisque le Lac de Lauzun est labélisé Parcours Famille. M. le Maire répond favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'Entreprendre** cette opération d'investissement,
- **Prévoir** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **Solliciter** une subvention auprès de LEADER et du Conseil Départemental au titre du FACIL,
- **Approuver** le plan de financement prévisionnel comme suit :

Sources	Montant	Taux
LEADER	25 000 €	40 %
Conseil Départemental - FACIL	6 000 €	10 %
Ss-Total	31 000 €	50 %
Fonds propres	31 000 €	50 %
Total HT	62 000 €	100 %
TVA 20 %	12 400 €	
Total TTC	74 400 €	
Reste à charge de la Commune TTC	43 400 € TTC	

- **S'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **Donner** tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

Délibération n° 10/2023 : Avenant n°1 à la convention d'accompagnement de TE47 à la transition énergétique :

Depuis fin 2021, TE 47 accompagne ses communes membres à la transition énergétique en leur proposant des prestations pouvant porter sur :

- Le conseil et l'accompagnement par un « Économe de flux »,
- Les audits énergétiques du patrimoine bâti,
- L'accompagnement spécifique au décret tertiaire,
- L'accompagnement au développement des ENR thermiques ou électriques,
- L'accompagnement au suivi de la qualité de l'air intérieur,
- Des prestations de traitement d'imagerie thermique par caméra et par drone.

TE 47 et la Commune de Lauzun ont ainsi signé une convention d'accompagnement à la Transition Énergétique comprenant des annexes décrivant en détail les prestations ainsi que les modalités financières applicables.

Le Service de Gestion Comptable d'Agen a signifié à TE 47 que l'ensemble des prestations facturées dans le cadre de ces conventions devaient être soumises à la TVA, quel que soit son exécutant (prestation interne de TE 47, comme prestation réalisée par un prestataire externe), ce qui nécessite d'ajuster par avenant chaque convention.

Cela représente une plus-value pour la Commune de 20 % sur le coût des prestations réalisées par TE 47 en interne. Si la Commune refuse cette modification, la convention devra être résiliée.

M. le Maire rappelle que la Commune est libre de choisir dans le panel de prestations proposées celles dont elle a besoin.

L'article 8 de la Convention (Conditions Financières) est remplacé par les termes suivants :

« Les conditions financières sont détaillées en Annexe 2 de la convention (« Conditions Financières au 19 décembre 2022 »).

Elles décrivent les conditions financières aussi bien pour les actions réalisées en interne par TE 47 que pour les actions réalisées par des acteurs externes en application des marchés publics conclus par TE 47.

Pour les actions réalisées par des acteurs externes, TE 47 percevra des frais de gestion pour couvrir les frais de suivi technique, administratif et financier des opérations. Ces frais de gestion s'élèveront à 4 % du coût HT des dépenses engagées. L'ensemble des coûts des prestations réalisées dans le cadre de la Convention sera assujéti à l'application du taux de TVA en vigueur. »

L'annexe 2 est également modifiée pour préciser que les coûts unitaires proposés sont HT et que tous ces coûts sont soumis à la TVA au taux en vigueur. Pour les prestations à réaliser en interne par TE 47 et commandées avant le 19 décembre 2022, TE 47 appliquera une réfaction de 20 % du montant HT facturé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'Approuver** la modification de la convention entre la commune et TE 47, portant sur un accompagnement à la transition énergétique et l'avenant n°1 correspondant ;
- **DE Donner** mandat à M. le Maire pour signer cet avenant ainsi que tous les documents liés à cette affaire.

Délibération n° 11/2023 : Proposition de subvention exceptionnelle pour le Cyclo Club :

M. le Maire rend compte au conseil des réunions et entretiens qu'il a eu ces dernières semaines avec les différents acteurs du Cyclo Club de Lauzun (ancien et nouveau bureau).

M. le Maire rappelle les soucis financiers rencontrés par le club, une dette de 2 375 € représentant 3 ans de non reversement des adhésions à l'UFOLEP, et la volonté de certains de ses membres de le relancer.

Afin de les soutenir dans cette démarche et de conserver le club sur la commune, M. le Maire propose de leur allouer une subvention exceptionnelle de 2 400 € maximum.

M. Lataste ainsi que Mme Chéroux s'inquiètent que la commune puisse leur verser la subvention et que malgré tout il déplace le club sur une autre commune. M. Marboutin souhaite que des contreparties soient mises en place afin de garantir le maintien du club sur Lauzun. Mme Chéroux souhaite une compréhension de ce qui s'est passé avant de donner une nouvelle subvention équivalant au montant « évaporé ». Mme Arnal propose que la commune ne laisse plus l'usage du Lac pour le cyclocross si le club change de commune.

M. le Maire informe qu'il a échangé avec l'UFOLEP et qui propose un échéancier pour permettre l'étalement de la dette et peut-être une remise gracieuse d'une partie de celle-ci. La volonté de tous étant clairement de sauver le Cyclo Club de Lauzun. M. le Maire pourra demander au club de ne pas solliciter de subvention pendant la durée de l'effacement de la dette par la commune, et d'organiser des manifestations pour récolter des fonds.

Mme Arnal souligne que le bureau a récolté des fonds grâce au cyclocross de janvier qui pour le moment n'ont pas été utilisés.

De même, le Club pourrait évoluer et devenir Cyclo Club de Lauzun St Colomb. Les élus de cette commune étant ouverts à l'idée de soutenir le sauvetage de ce club.

Le Conseil Municipal, avec une abstention (Mme Chéroux), accepte la proposition de M. le Maire et décide :

- **D'Attribuer** une subvention exceptionnelle au Cyclo Club Lauzunais d'un montant maximum de 2 400 € échelonné selon l'échéancier proposé par l'UFOLEP,
- **D'Inscrire** ces dépenses au BP 2023.

- Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a- Evènements 2023 : Une rencontre a eu lieu entre la commune, l'association des Arts de la Rue (Bastid'Art) et le Comité des Fêtes afin d'envisager l'organisation d'un évènement en concomitance des Gasconnades. Un festival des arts de la rue, réunissant spectacles et concerts, se déroulerait dans certains points stratégiques du village dès le vendredi soir jusqu'au dimanche soir des Gasconnades, sans en dénaturer le vide-greniers et le repas de rue. C'est un projet ambitieux auquel le Comité des Fêtes est heureux de prendre part. De l'avis général cela permettrait de redynamiser une manifestation qui était en perte de vitesse. Mme Lucas s'inquiète de l'opposition vide-greniers / spectacles de rue et Mme Hayer de la réduction d'emprise du vide-greniers, Mme Arnal répond que au contraire cela va attirer un public différent et que les spectacles seront localisés dans des zones où il n'y a généralement pas de stands (type halle, place des Droits de l'Enfant, théâtre de verdure de la CCPL, salle Jules Ferry, place BouSSION...).
 - b- M. le Maire informe qu'il a signé chez le notaire avec l'EPFNA concernant l'usufruit du 6 rue Eugène Mazelié. De même, le lendemain, il a signé l'acte de vente à Mme Dhélias du 38/40 rue Eugène Mazelié. La bonne nouvelle est qu'elle va accueillir dans le second bureau du 38 rue E. Mazelié une jeune femme qui souhaite ouvrir un salon de soins esthétiques.
 - c- Sainte Barbe caserne de Lauzun : M. Lataste rend compte de l'évènement qui s'est très bien passé, avec beaucoup de monde présent. Un nouveau responsable du secteur Miramont/Lauzun a été nommé, il viendra se présenter en conseil municipal. Le chef de centre actuel a demandé s'il était possible d'obtenir un à deux Algéco afin d'agrandir la caserne sur l'arrière et permettre, par exemple, la création de vestiaires séparés. M. le Maire précise que l'effectif a augmenté et que l'équipe en place est très dynamique.
 - d- Suite Vival : La vitrine vétuste a été entièrement remplacée par une nouvelle avec porte automatique. Dans la foulée la réfection de la façade est prévue, l'Architecte des Bâtiments de France ayant donné son accord ce jour, M. le Maire étudie aussi la possibilité de supprimer l'escalier intérieur afin de gagner de la surface de vente. L'accès à l'étage pourrait se faire uniquement par l'extérieur. Un plafond suspendu dans la partie commerce va être installé afin de faciliter la mise aux normes de l'électricité et de l'éclairage. Enfin un WC sera installé au RDC.
 - e- Discussions avant vote du BP : M. le Maire invite les élus à réfléchir aux projets qu'ils souhaitent voir réaliser cette année ou dans les années à venir afin de préparer au plus juste le Budget 2023. La prochaine réunion Micro Folie se tiendra le 17/03 à 14h, les élus sont les bienvenus. Le projet de réhabilitation du groupe scolaire va être modifié afin de réaliser des économies (suppression de l'ascenseur, modification de la rampe, suppression de l'inversion de la classe de maternelle et de la salle de motricité...).
- Il faudra aussi prévoir plusieurs petites opérations d'investissement du type sécurisation du chemin piéton route d'Eymet, finalisation des aménagements entrée de Miramont, dépollution du site de l'ancienne scierie avec démolition de la dalle béton pour permettre la commercialisation des terrains constructibles dans ce secteur. M. Trilles rappelle les travaux de sa commission concernant la modernisation de la signalétique informative et touristique, des devis vont être sollicités.
- Les bornes enterrées pour la collecte des OM et du tri sélectif seront mises en service le 13/03/23. M. le Maire a demandé à l'entreprise qui fait les travaux de reprendre l'accessibilité aux bornes rue Taillefer, car trop hautes, par un resurfaçage de la voirie. De même il souhaite que les élus réfléchissent à l'opportunité de réduire le parc qui accueille le monument aux Morts, enfin il souhaite qu'un ralentisseur soit installé rue Taillefer pour la sécurité des familles aux abords de l'école. M. le Maire interpelle les élus sur la nécessité de statuer sur la demande d'achat d'une partie du square des Droits de l'Enfant.
- f- M. Trilles informe les élus que le 09/03 il se rendra à Périgueux, accompagné de Pascal Cecchin et Sylvène Mounier, afin d'y recevoir le prix du Label Villes et Villages Fleuris (VVF). A cette occasion la commune recevra son panneau VVF 1^{ère} fleur, une commande a été passée de 3 autres panneaux afin d'équiper toutes les entrées du village.
 - g- Rue du 19 mars 1962 : Les travaux ont été interrompus car les températures négatives et l'absence de livraisons de béton ne permettent pas de finaliser ce chantier. M. le Maire propose de prévoir une inauguration fin avril en présence de tous les financeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 21h15.

Les délibérations prises ce jour portent les n° 9/2023 à n° 11/2023.